



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2079

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon pour le développement d'enseignements et d'animations autour du carillon de l'Hôtel de Ville

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2079 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON POUR LE DEVELOPPEMENT D'ENSEIGNEMENTS ET D'ANIMATIONS AUTOUR DU CARILLON DE L'HOTEL DE VILLE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'établissement d'enseignement artistique labellisé Conservatoire à Rayonnement Régional, le Conservatoire de Lyon, propose des enseignements dans trois spécialités : la musique, la danse et le théâtre.

De la pratique amateur à la préparation des étudiants pour l'entrée dans des établissements supérieurs d'enseignements artistiques, il offre une diversité des pratiques artistiques au plus grand nombre.

Dans le cadre de ses missions d'enseignement, d'éducation artistique et d'action culturelle, le Conservatoire de Lyon conduit une politique active de partenariats avec les acteurs locaux de la vie culturelle et avec un grand nombre d'établissements français et étrangers, notamment pour mettre en œuvre des projets à vocation pédagogique, pouvant donner lieu à des représentations publiques.

Dans cette perspective, le Conservatoire de Lyon s'est rapproché de la Ville de Lyon dans le but de développer des activités d'enseignement et d'animation de carillon.

La Ville de Lyon possède, en effet, dans le beffroi de son Hôtel de Ville, un des plus grands carillons d'Europe. Cet instrument, initié par le Maire Édouard Herriot et construit en plusieurs étapes de 1919 à 2000, est passé de 28 à 64 cloches aujourd'hui. La Ville dispose d'un carillon d'étude -clavier à coup de poings- propre à l'apprentissage situé dans un bureau du beffroi.

Depuis 2013, Charles Dairay, Maître-Carillonneur et diplômé d'excellence de l'Ecole Royale de Carillon Jef Denyn de Malines (Belgique), est titulaire de l'instrument. A ce titre, il accompagne la Ville dans la valorisation de l'instrument d'exception qu'est le Grand Carillon, et le développement de l'art campanaire à Lyon.

Si le Grand Carillon donne l'heure de la Cité et accompagne la vie municipale par un usage protocolaire, la Ville souhaite en outre l'inscrire dans la vie culturelle et événementielle lyonnaise, par des concerts et des auditions libres, lors des festivités du 8 décembre, lors de la Fête de la Musique ou dernièrement, lors du Festival entre Rhône et Saône.

En 2019, lors de la célébration du centenaire du Grand Carillon de l'Hôtel de Ville, les étudiants de la classe d'orgue des professeurs Lionel Avot et Yves Lafargue du Conservatoire de Lyon ont été invités à découvrir l'instrument et à jouer, aux côtés de Charles Dairay.

Manifestant un grand intérêt pour l'instrument, les élèves et leurs professeurs ont souhaité réitérer l'expérience en participant, toujours aux côtés de Charles Dairay, aux éditions des Fêtes de la Musique 2021 et 2022.

Aussi la Ville de Lyon et le Conservatoire de Lyon souhaitent s'associer, pour les trois prochaines années scolaires (2022-2023, 2023-2024, 2024-2025), dans le but de promouvoir cet instrument patrimonial d'exception et l'art campanaire auprès des élèves du Conservatoire et du public.

À travers ce partenariat qui implique la mise à disposition à titre gratuit du Grand Carillon de l'Hôtel de Ville et du carillon d'étude, la Ville de Lyon souhaite susciter les vocations et favoriser l'enseignement et la pratique du carillon auprès des élèves du Conservatoire.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat entre la Ville de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon pour le développement d'enseignements et d'animations autour du carillon de l'Hôtel de Ville est approuvée.
- 2- M. Le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET